

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Entre gauches et droites, entre Paris et Guadeloupe : polémiques autour du conflit italo-éthiopien (1935)

Dominique Chathuant

Number 160, September–December 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1036817ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1036817ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Chathuant, D. (2011). Entre gauches et droites, entre Paris et Guadeloupe : polémiques autour du conflit italo-éthiopien (1935). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (160), 39–57. <https://doi.org/10.7202/1036817ar>

Entre gauches et droites, entre Paris et Guadeloupe : Polémiques autour du conflit italo-éthiopien (1935)

Par Dominique CHATHUANT¹

« Robespierriéristes, anti-robspierriéristes, nous vous crions grâce : par pitié, dites-nous seulement quel fut Robespierre. »²

Marc Bloch, 1941

[...] Au pied d'un cocotier, un écriteau porte cette indication : Palais Royal. Dans les palmes [...] deux singes et le négus d'Abyssinie. C'est très drôle et il faudrait rire. Mais par habitude professionnelle, je me mets à la place des gens. Qu'a-t-il pu éveiller, ce dessin, dans l'esprit des Noirs qui l'ont vu – ou qui le verront lorsque le journal de Sennep aura traversé les mers ?

J'imagine un garçon de couleur, dont le père ou le frère aîné repose depuis vingt ans, quelque part, entre la mer et les Vosges. J'affirme qu'il y a là de quoi susciter dans un cœur simple une haine assez puissante pour remplir sa vie [...] Mussolini [...] n'en demande pas tant aux Français qui ont contracté avec la race noire une dette dont le chiffre est inscrit Dieu sait où.

Et puis, quels que soient les torts des « sauvages » dans cette histoire, ils n'en sont pas moins à la veille de voir apparaître dans leur ciel les escadrilles des civilisés. Ce ne sera pas plus drôle pour eux que naguère pour nous. Pourquoi rire et se moquer de ceux qui vont mourir ? [...]

Les Abyssins ont la faiblesse de se croire dans leur droit. Ils ne se sentent pas barbares. Nous ne pouvons exiger d'eux qu'ils prennent de leur propre barbarie une conscience aussi nette qu'en ont les Italiens. Qu'est-ce donc qu'un barbare, aujourd'hui ? En tout cas, entre Italiens et Abyssins, l'amour et la foi créent une égalité, puisqu'il n'est pas de plus grand amour que de

1. dominique.chathuant@ac-reims.fr

2. BLOCH (Marc), *Apologie pour l'Histoire ou le métier d'historien*, Armand Colin, 1941, rééd. 1991, p. 119.

donner sa vie, et qu'il n'existe pas deux façons de mourir pour sa terre natale, en prononçant le nom de Jésus.

Dans le prochain dessin de Sennep [...] l'Éthiopien ne sera plus perché dans un cocotier entre deux singes, mais peut-être étendu sur le sable, les bras un peu écartés, la face vers le ciel [...]

François Mauriac, *Le Figaro*, 24 septembre 1935

« Ainsi Monsieur François Mauriac croit les Abyssins tous chrétiens ! Il ne sait pas ce que c'est qu'un barbare ! Il y a en Abyssinie la traite des noirs avec émasculature [...] Parler d'égalité entre les Italiens et ces gens-là, ne serait-ce pas aussi une amère plaisanterie ? »³

L'Action française, 26 septembre 1935.

« Je voudrais rappeler qu'il ne faut pas traiter à la légère les noirs à propos du différend italo-abyssin. François Mauriac et Émile Buré l'ont compris qui, l'un dans le *Figaro*, l'autre dans l'*Ordre*, ont parlé récemment en termes émouvants des qualités et des mérites des noirs. »

Gratien Candace, *Le Petit bleu*, 27 septembre 1935.

L'enquête historique ne relève pas en principe d'un genre de procès où l'on se devrait trancher entre le bon grain et l'ivraie, entre une distribution d'indulgences et flot d'anathèmes. S'agissant de Gratien Candace, la démarche historiographique se heurte pourtant volontiers à un réflexe de dénonciation de l'hérésie. Une étude non conçue sur le mode de la stigmatisation court ainsi le risque de faire passer son auteur pour un odieux réactionnaire rejeté du mauvais côté de l'histoire, voire du sens de l'histoire. Comme on bannit toute critique historique des textes sacrés dans certains États confessionnels, on récusera la critique des sources en accusant l'auteur d'être coupable d'une tentative de réhabilitation⁴. Une telle réhabilitation est d'autant plus improbable qu'elle fait référence à un non-procès, à une non-condamnation. Le réflexe a une fonction mémorielle : assigné à résidence dans l'habit du mauvais génie, Candace se doit de demeurer à sa place d'objet phobogène de l'anticolonialisme. Au lieu d'éclairer le discours, la connaissance historique se voit ainsi modelée pour lui. Ainsi, de même qu'on distingue le Jésus historique du Christ des Évangiles, le Candace historique se distingue de son alter ego mémoriel. Sur beaucoup de points, bien des arrêts péremptoires peuvent pourtant être nuancés ou remis en question. C'est le cas pour l'affaire d'Éthiopie de 1935.

On a relevé dans une contribution précédente ce qui avait pu être rapporté de diverses façons sur cette question⁵. Une certaine tradition orale voulait que Candace eût affirmé de Mussolini qu'il était un génie, qu'il était nécessaire qu'il allât civiliser les Éthiopiens et qu'il fallait craindre que la prolongation du conflit sous un soleil implacable ne fût préjudiciable à « une armée de race blanche ». Une fois imprimées et placées

3. « Revue de presse – Qu'est-ce qu'un barbare ? », *L'Action française*, 26 septembre 1935, p. 5.

4. *Outre-mer. Revue d'histoire*, n° 360-361, décembre 2008, p. 342.

5. Voir CHATHUANT (Dominique), « Gratien Candace : une figure de la vie politique française. 1ère partie : la Troisième République (1900-1940) », *Bull. Soc. hist. Guad.*, n° 134, 2003, p. 82, note 2.

entre guillemets, de telles affirmations peuvent sembler authentiques à un lecteur pressé. Elles n'en sont pas moins apocryphes.

Quelle que soit la bonne foi d'un auteur, la mémoire joue des tours et l'accumulation des strates de sources produit un résultat d'autant plus erroné que l'on ressent de la sympathie ou de l'antipathie pour son objet. A force de rapporter en substance des paroles jamais figées sur le papier, celles-ci se trouvent d'autant plus déformées qu'elles ont servi en leur temps d'arguments politiques *ad hominem*. S'il faut vraiment exhumer une vérité dans ces propos attribués à tort à Candace, c'est évidemment en remontant à l'origine de la source, une tribune parue dans le *Petit Bleu*, quotidien politique français des années 1930. Le texte original nuance fortement la croyance commune. D'emblée, il est possible d'affirmer que le parlementaire n'a pas été pris d'enthousiasme pour la politique africaine de Mussolini. Voici donc la mise au point annoncée précédemment sur cette position de Candace en 1935. Ce n'est pas attenter à la probité d'autres auteurs que de revenir sur une question afin d'établir les faits.

Sur cette question éthiopienne, le point de vue de Candace montre une vérité plus complexe et nuancée. On relève qu'au delà de son aspect purement factuel, elle révèle les emboîtements d'échelles d'une histoire transatlantique connectée, articulant diplomatie, clivages politiques de la Troisième République et enjeux électoraux guadeloupéens. Ces enjeux locaux renvoient à une culture politique distincte de celle de la métropole coloniale. Être italien ou être noir n'y renvoie pas aux mêmes réalités.

UN MÉDECIN GUADELOUPÉEN, UNE REINE « D'ÉTHIOPIE » ET UN FILS DE CHEF

Il n'est pas chose aisée de reconstituer le regard qu'un homme a pu porter sur un sujet, l'analyse se trouvant forcée de privilégier ce qui a pu laisser des sources. Avant l'agression italienne de l'Abyssinie, le regard que porte l'homme sur l'Éthiopie y apparaît comme marqué par trois éléments. Le premier est le rôle joué par Joseph Vitalien, médecin du Négus et candidat malheureux à la sénatoriale de 1912 en Guadeloupe. Le second élément à considérer est dans la singularité, pour l'époque⁶, de sa conception de l'Afrique comme terre de civilisations et d'historicité. Le troisième est dans sa relation à sa propre image via l'interprétation mi-complaisante mi-naïve d'un passage des *Actes des Apôtres*.

C'est par Joseph Vitalien, vers 1912, voire dès 1909, que Candace s'initie à l'Éthiopie. La rencontre avec le médecin, fils de maçon, originaire du Moule est liée aux échéances électorales de 1912. Vitalien a organisé à Djibouti un campement sanitaire devenu plus tard hôpital de l'Entreprise générale en charge du chemin de fer. Il devient le confident du Ras Makonnen Ménélik, vainqueur de l'Italie à Adoua (1896) et père du Ras Tafari que le médecin guadeloupéen initie au

6. Même si l'on est obligé de convenir qu'un certain discours prononcé à Dakar en 2007 témoigne de la pérennité de certaines conceptions stéréotypées.

français⁷. Conseiller du Roi des rois, Vitalien est au cœur de la négociation lors de la concession de la société du chemin de fer éthiopien en 1908⁸. Sa situation d'ambassadeur officieux prend fin avec la crise de succession de la fin du règne de Ménélik, en 1909. On ne saurait par ailleurs exclure qu'en 1935, Candace ait figuré parmi les actionnaires de la Compagnie des chemins de fer franco-éthiopiens. Il a d'ailleurs témoigné d'un intérêt certain pour les discussions de la commission des Affaires extérieures sur la construction de la ligne de chemin de fer Djibouti-Addis-Abeba, se démarquant à cette occasion du cabinet Briand...avant de voter le projet⁹.

Vitalien et le Djibouti-Addis-Abeba constituent donc un premier lien avec l'Éthiopie.

La réflexion sur l'Afrique offre un second élément structurant. Le regard porté par le député sur les civilisations africaines est depuis longtemps en avance sur les représentations du temps et sur le rapport aux Africains à l'histoire et au concept de civilisation. L'Abyssinie fait d'ailleurs une petite apparition dans un texte de 1921, à côté de l'empire du Ghana, celui du Soudan ou le Mansa Moussa du Mali, avec l'idée que l'Afrique est le point de départ de la civilisation »¹⁰.

Au début des années 1930, Candace considère l'Égypte comme le laboratoire de la civilisation méditerranéenne même si, rattaché à un point de vue plus conforme au diffusionnisme ambiant, il admet une « influence asiatique » et le caractère révolu des civilisations africaines¹¹. Il est donc à ce moment dans l'idée d'une décadence inexorable.

L'image de Candace dans les médias forme un troisième élément qui n'est pas à négliger. Comme d'autres en son temps (à commencer par Mauriac), il adhère à un vieux fond d'imaginaire judéo-chrétien sur l'Éthiopie, nourri des sources bibliques qui entretiennent confusion entre le pays de Kush (la Nubie des Égyptiens), la reine de Saba et l'Abyssinie du XX^e siècle. Bien que le député prenne volontiers la parole en France pour évoquer l'histoire de l'esclavage, il n'est pas impossible qu'il se soit ainsi exclu au passage de toute ascendance servile en s'attribuant des origines royales « éthiopiennes ». L'hypothèse est suggérée en 1935 par une journaliste des *Nouvelles littéraires* qui affirme avec le plus grand sérieux que, dans les émancipés de 1848, il se trouvait des « fils de chefs, comme Candace » dont le nom marquait, selon elle, la dignité royale¹².

7. CHERDIEU (Philippe), « L'échec d'un socialisme colonial : la Guadeloupe (1891-1914), *Revue hist. mod. cont.*, t. XXXI, avril-juin 1984, p. 591-632 ; remerciements à l'historien Lukian Prijac qui cite le fonds géographie CAOM, Océan indien, c. 17, d. 106.

8. PRIJAC (Lukian), *Antony Klobukowski et le traité franco-éthiopien de 1908*, Paris, ARESAE, INALCO, 2003, 50 p.

9. « Discussion d'un projet de loi concernant le chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba », *JORF, Chambre*, 14 mars 1916, p. 583.

10. CANDACE (Gratien), *Le 2e congrès de la race noire en 1921*, Paris, Colonies et Marines, 1921, p. 2 cité dans CHATHUANT (Dominique), « Gratien Candace : une figure de la vie politique française. 2ème partie : un vestige de la Troisième République (1940-1953) », *Bull. Soc. hist. Guad.*, avril 2008, n° 149, Annexes p. 125-126.

11. Union interparlementaire, *Compte-rendu de la XXIXème conférence tenue à Madrid du 4 au 10 octobre 1933*, Payot, Genève, 1933, p. 462. On nuance ici le propos de CHATHUANT (Dominique), « Gratien Candace :... un vestige de la Troisième République (1940-1953) », *op. cit.*

12. OULIÉ (Marthe), *Les Antilles, filles de France*, Paris, Fasquelle, 1935, p. 152.

L'idée de cette prétendue filiation princière provient en fait de la mention dans les *Actes des Apôtres*, d'une Kandakè, présentée dans la traduction comme « reine d'Éthiopie »¹³. Au delà du sourire, il convient, s'il en est besoin, de rappeler que la Bible procède d'une tradition hellénistique pour qui « Éthiopiens » (hommes dont la peau est réputée brûlée par le soleil) ne signifie pas davantage qu'Africains noirs. On retrouve ce concept dans le « *Bled al-Sudan* » (pays des Noirs) des géographes arabes, voire dans cet *Atlas catalan* de Charles V où le Mansa Moussa du Mali est dit « roi des Noirs ». Une certaine légèreté linguistique a longtemps permis d'entretenir une confusion tenace entre cette Éthiopie hellénistique, espace vague perçu au lointain et défini par la couleur de ses habitants, et l'Abysinie. Sur ce point les dictionnaires reprennent les données erronées de la traduction de la Bible en faisant des Kandakè du royaume kouchite de Méroé des reines « éthiopiennes » au sens moderne. Nombre de Français de l'époque croient vraiment à une filiation entre souverains éthiopiens et reines de Saba. Mauriac voit ainsi dans le Négus « l'héritier du roi mage de nos crèches d'enfants »¹⁴.

Sous la Troisième République, cet amalgame permet de conférer à un parlementaire noir une noblesse qui n'est pas superflue quand on songe à la macule des origines paysannes, nègres et serviles. L'Éthiopie est alors un des rares États africains indépendants, de surcroît vainqueur d'une nation européenne en 1896, 9 ans avant le choc de la victoire japonaise sur la Russie. Son christianisme la rend un peu plus civilisée au regard d'une France qui, quoique laïque, voit plus volontiers le fanatisme et la superstition chez les non-chrétiens. S'agissant des royautés africaines, le souvenir de l'exil du roi Behanzin en Martinique puis à Blida peut contribuer à donner un certain crédit à l'idée d'un Candace prince de sang. En Guadeloupe, à l'apogée de la carrière du député, le clergé qui ne recule pas devant les fantaisies, peut toujours utiliser la Bible en période d'élection afin de faire comprendre aux paroissiens quel candidat peut être le favori d'un ciel hostile aux agitateurs sans Dieu. Il y a ici une forte présomption mais l'on reste néanmoins dans l'hypothèse de ce que pouvait laisser polporter un homme tout à fait informé du statut d'esclave de sa grand-mère¹⁵. Il ne pouvait ignorer ses origines familiales mais la distorsion entre le document de 1848 et ce qu'on laisse dire ou écrire en 1935 nous livre la triviale vérité sur un processus d'escroquerie qui en vaut bien d'autres et peut prêter à sourire.

Reste une dernière connexion indirecte : le cas du juriste Gaston Jèze qui croise la route de Candace en se présentant aux élections de 1919 en Guadeloupe, dans un scrutin à la proportionnelle où il n'obtient officiellement que quatre voix¹⁶. Juriste renommé, Jèze défend 16 ans plus tard l'Éthiopie en plaçant sa cause lors de l'affaire d'Oual-Oual¹⁷. C'est ce professeur de droit qui est conspué au Quartier latin par les étudiants de droite, comme conseiller du roi nègre et traître à sa race. Notre époque

13. *Actes des Apôtres*, 8-26 : « Or un eunuque éthiopien haut-fonctionnaire de Candace, la reine d'Éthiopie... », qu'on aurait pu traduire plus justement par « reine des Noirs ».

14. MAURIAC (François), « Un dessin de Sennep », *Le Figaro*, 24 septembre 1935.

15. CHATHUANT (Dominique), « Gratiens Candace... (1900-1940) », *op. cit.*, p. 31.

16. *Recueil des professions de foi électorales* dit « Barodet », 1919, n° 1431, p. 983.

17. *Le Petit Bleu*, *op. cit.*

retient surtout qu'un jeune inconnu de 20 ans du nom de François Mitterrand est alors photographié parmi les manifestants.

L'IRRUPTION DE L'AFFAIRE D'ÉTHIOPIE

L'irruption de l'affaire d'Éthiopie dans le débat politique français est pour Candace l'occasion d'une prise de position dans la presse, à l'échelle de la Troisième République et non de la seule Guadeloupe.

Depuis la fin du XIX^e, l'Italie, parent pauvre de l'impérialisme colonial, entretient des visées sur l'Éthiopie. Installés en Somalie et en Érythrée, les Italiens ont subi une défaite écrasante à Adoua en 1896 face à l'empereur Ménélik II. L'humiliation s'est ajoutée à d'autres frustrations telles que la question des terres irrédentes ou du protectorat français sur la régence de Tunis. En 1911, la conquête de la Tripolitaine ottomane n'a été rendue possible que par la nécessité pour les Ottomans de transférer davantage de forces dans les Balkans. En 1922, à la suite de revendications britanniques sur l'Éthiopie, l'Italie a accepté, sans toutefois faire trop de zèle, la proposition française de faire entrer le royaume africain de Judith Zaoditou à la Société des nations. C'est chose faite en 1923, date à laquelle Rome regarde officiellement l'Éthiopie comme une nation civilisée. Un traité d'amitié est même signé en 1928 entre les deux États.

Dans les années 1920, Candace témoigne d'un accommodement relatif vis-à-vis du régime mussolinien. Cette attitude passe par la volonté de considérer avec réalisme certaines réalisations économiques italiennes. On se souvient ainsi qu'en 1924, lors d'une discussion sur la marine marchande, il invite ses collègues à regarder ce qui se passe à l'étranger en lisant les discours de Mussolini. Au delà de l'intérêt évident que peut avoir un discours de Mussolini pour un homme politique français, l'invitation choque autant les communistes qu'elle plaît au centre et à droite¹⁸, non par sympathie pour le fascisme mais par ouverture à la lecture de la presse étrangère, habitude chère à Candace.

On ne peut expliquer l'affaire éthiopienne de 1935 sans l'éclairer du contexte européen de la venue au pouvoir des nazis. Pour une partie du personnel politique français au centre et à droite, suivis en cela par l'opinion, il faut ménager l'Italie afin de ne pas se priver de son alliance contre Hitler. On se souvient alors de l'importance de la non-entrée en guerre de l'Italie en 1914 au côté de la Triplice. À droite, on regarde la dénonciation du fascisme comme une posture italophobe habituelle chez les hommes de gauche.

En 1934, l'opposition de Mussolini à l'Anschluss achève de persuader une partie de l'opinion parlementaire que l'alliance transalpine est nécessaire pour contrebalancer les vellétés belliqueuses du Troisième Reich. C'est la même année que l'Italie achève la conquête de la Cyrénaïque, libérant ainsi une partie de ses disponibilités en troupes. Laval arrive au quai d'Orsay avec l'idée qu'il faut à tout prix préserver la paix en maintenant de bonnes relations avec le Duce. Une entrevue a lieu en janvier 1935 entre les deux hommes. Contre l'indépendance de l'Autriche et une vague

18. CHATHUANT (Dominique), « Gratien Candace... (1900-1940) », *op. cit.*, p. 78.

promesse de consultation devant le réarmement allemand, Laval concède 800 km² de territoires de la Côte française des Somalis et 114 000 km² du massif du Tibesti, que la France ne contrôle pas, entre Tchad et Libye. Parmi les protocoles secrets figure le désistement économique français en Éthiopie, et l'abandon de deux sièges italiens au conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer français en charge de la fameuse ligne Djibouti-Addis-Abéba. Quel que soit le contenu exact de la négociation, Mussolini peut désormais prétendre avoir eu les mains libres. Prétextant l'incident d'Oual-Oual de décembre 1934 et celui d'Afdoub le 25 janvier 1935, l'Italie commence à mobiliser ses forces. Le 17 février, des unités de Chemises noires embarquent pour l'Érythrée avec des tanks. Le mois suivant, l'Allemagne rétablit le service militaire. La réunion de MacDonald, Flandin, Laval et Mussolini à Stresa du 11 au 14 avril aboutit à la croyance en la fiabilité d'un front de Stresa contre Hitler. En juin, la venue de Laval à la présidence du Conseil ne fait que renforcer cette politique à un moment où les récriminations italiennes contre l'Éthiopie se font de plus fortes. La tension monte en septembre alors que se tient le congrès nazi de Nuremberg (15 septembre). Le 25 septembre 1935, le comte Vinci, ambassadeur italien, s'incline encore devant Haïlé Sélassié. Il est rappelé quelques jours plus tard. L'invasion débute le 3 octobre et provoque une réunion de crise à la Société des nations. Les Britanniques craignent la mainmise italienne sur le Nil bleu en amont du Soudan. Ils se posent en parangons du droit international, oublieux des arguments qui étaient les leurs en 1922. La France représentée par Bonnet, Herriot et Laval, tente d'incarner une sorte de juste milieu qui tienne compte du droit international tout en rejetant l'attitude britannique comme belliqueuse. Aux yeux de certains journalistes, seul un certain Churchill passe pour un Anglais raisonnable et soucieux d'éviter à tout prix la guerre¹⁹. L'opinion était jusque là relativement indifférente aux questions de politique internationale. Depuis peu, celles-ci contribuent à borner les clivages. A droite, on est sensible aux arguments selon lesquels les Éthiopiens ne seraient qu'un rassemblement artificiel de sauvages ne méritant pas le droit de nation. Des étudiants nationalistes vocifèrent au quartier latin contre les va-t-en-guerre. On conspuie comme traitre à sa race le juriste Gaston Jèze qui s'est fait l'avocat et conseiller du roi nègre. A gauche, on dénonce le fascisme et les Italiens. Comme quelques mois plus tard, avec l'affaire de la ratification du traité franco-soviétique, l'opinion modérée (de centre) et nationaliste (de droite) est divisée sur la question éthiopienne. D'où l'idée que ces années sont à droite celle du grand schisme de Stresa à Munich²⁰.

Comme zéléateur de la France coloniale, Candace se trouve dans une situation inédite. Jusqu'ici, la conquête coloniale appartenait au passé. Cela n'engage qu'à peu de choses : Candace est de ceux qui approuvent les révolutions et les changements radicaux pourvu qu'ils appartiennent déjà à l'histoire. La conquête du Maroc en 1912 s'est réalisée à un moment où il venait d'être élu et n'était pas une personnalité du débat

19. NAUDEAU (Ludovic), « Ou la modération ou la catastrophe », *L'Illustration*, 19 octobre 1935, p. 210.

20. RÉMOND (René), *La droite en France de 1815 à nos jours*, Paris, Aubier-Montaigne, 1954, p. 220.

politique. Pour le député, la phase française de la guerre du Rif en 1925-1926 a quant à elle été justifiée au nom de l'ordre contre l'alliance de la barbarie et du communisme. En 1935, pour la première fois, le statut de Candace justifie qu'il donne son avis sur une conquête coloniale en cours.

Héritier du briandisme, soucieux de coopération entre les nations, plusieurs fois délégué de la France à l'Union interparlementaire, le Guadeloupéen est confronté à une violation du droit international. La justifier reviendrait à récuser tous ses discours passés sur l'entente internationale et à se couper des possibilités d'alliances sur sa gauche. Cela serait aussi interprété comme l'acceptation de l'idée de l'inégalité des hommes. Cela va à l'encontre de tous ses discours contre le préjugé de race. Il est clair que son lectorat métropolitain ne peut que s'interroger sur son rapport à la solidarité raciale dans la question éthiopienne, ce que fait clairement *l'Action française* qui part du principe, d'ailleurs tout à fait raciste, que la couleur de Candace est une assurance contre toute hostilité à la « race noire »²¹.

UNE COLLABORATION ENTRE L'ITALIE ET L'ÉTHIOPIE

Le 22 septembre 1935, Maurras publie le violent article dans lequel il invite les lecteurs à découper les noms de 140 parlementaires « bellicistes »²² afin que, si la guerre se déclenche, ils puissent y passer les premiers »²³. L'appel est renouvelé dans les jours qui suivent²⁴.

Quatre jours après l'article de Maurras, alors que de nombreuses personnalités prennent position dans la presse, Candace, publie une tribune dans *Le Petit Bleu*²⁵. Au moment où il écrit, un demi-million d'Italiens attendent à la frontière du royaume. Pour le député, les enjeux sont multiples. Il s'agit de produire une parole d'expert et de justifier ainsi d'une position de parlementaire important. Volontairement ou pas, sa couleur de peau est rappelée par un petit portrait photographique ajouté en tête. Par manque de place ou dans le but d'être moins marqué à gauche, son titre d'ancien ministre dans le second cartel (1932-1933) n'est pas rappelé. Sans qu'on sache très bien s'il est dû à l'auteur, le chapeau précise qu'il faut à tout prix établir une collaboration italo-éthiopienne pour éviter une guerre qu'on pourra difficilement réduire à la région.

Comme souvent, l'argumentation passe par le préalable d'un long rappel historique. Le texte va dans le sens de ce que Candace écrivait déjà en 1921²⁶. Il rappelle l'ancienneté trois fois millénaire du royaume, propos qui paraît fort peu compatible avec la citation apocryphe selon laquelle Candace aurait appelé de ses vœux une entreprise de civilisation des barbares. Citant l'attachement présumé des musulmans aux chrétiens

21. « Revue de presse – Des terres à l'Italie », *L'Action française*, 29 septembre 1935, p. 5.

22. Dont celui de Monnerville.

23. MAURRAS (Charles), « Assassins ! », *L'Action française*, 22 septembre 1935.

24. MAURRAS (Charles), « Questions à quelques-uns et à tous », *L'Action française*, 25 septembre 1935 ; « Les 140 assassins de la jeunesse française seront punis de mort », 26 septembre 1935 ; « Les 140 parlementaires qui veulent la guerre », *Tract*, 28 septembre 1935.

25. CANDACE (Gratien), « Donnons des terres à l'Italie », *Le Petit Bleu*, 27 septembre 1935. On ne sait si le titre est de l'auteur.

26. CANDACE (Gratien), *Le 2e congrès...*, *op. cit.*

éthiopiens qui ont naguère accueilli les premiers musulmans chassés de la Mecque, le Guadeloupéen sous-entend qu'une invasion de l'Éthiopie pourrait déstabiliser toute la corne de l'Afrique, ce que les faits démontrent d'ailleurs par la suite.

« L'Éthiopie est le plus vieux royaume du monde. Il a plus de trois mille ans. C'est aussi le seul royaume qui a ait accepté de donner refuge à Mahomet. Voilà la raison pour laquelle, il est dit dans le Coran que si jamais l'Éthiopie chrétienne était attaquée, les musulmans devraient se dresser pour la défendre. Il convient de ne pas négliger cette importante prescription du Coran. La position de la France vis-à-vis de l'Éthiopie est des plus délicates. »

Candace rappelle bien sûr le rôle de Vitalien auprès de Ménélik, dans la concession de la construction du chemin de fer Djibouti-Addis-Abeba. Sa prise en compte des craintes britanniques face à l'éventualité d'un contrôle italien sur le Nil bleu nous rappelle que la défense du droit international par Londres va dans le sens des intérêts britanniques au Soudan, en Égypte et sur la route de l'Inde²⁷. Avec un souci évident de l'équilibre, le député guadeloupéen évoque la résistance de Ménélik puis de Tsaïtou (Judith Zaoditou) aux velléités italiennes, présentant de façon un peu exagérée le rôle de l'Italie dans l'adhésion de l'Éthiopie à la SDN en 1923.

Il n'en demeure pas moins à ses yeux que l'Italie a besoin de terres pour ses 44 millions d'individus qui n'étaient que 38 en 1923. Cette conception semble devoir autant à Malthus qu'à Friedrich Ratzel. Elle ne laisse pas d'étonner de la part d'un licencié es-sciences naturelles qui s'est toujours intéressé aux progrès des techniques agricoles. Candace fait valoir qu'on ne peut donner à l'Italie la Syrie, qui n'est contiguë à aucune de ses possessions coloniales. Il estime donc juste que l'Italie veuille s'établir autour de l'Érythrée et de la Somalie. Il souligne par ailleurs que l'Éthiopie a conquis depuis un demi-siècle des pays dont les indigènes « n'ont pas évolué au même degré que les éléments du vrai royaume abyssin ». En conclusion, ces terres arriérées ne sont pas vraiment éthiopiennes à ses yeux et pourraient être cédées par l'Éthiopie à l'Italie dans le but d'éviter une guerre. Un tel argument montre, une nouvelle fois, que le député guadeloupéen ne fonde pas son argumentation sur le mépris d'une Éthiopie réputée barbare mais sur l'idée que ce qui n'est pas éthiopien pourrait être cédé à l'Italie.

« Voici à mon avis la bonne solution : l'Éthiopie a conquis depuis cinquante ans des pays habités incontestablement par des indigènes qui n'ont pas évolué au même degré que les éléments du vrai noyau abyssin. On pourrait étendre sur ces pays le mandat de l'Italie. M. Mussolini n'aurait pas lieu d'être mécontent puisque ces régions actuellement soumises aux Abyssins, sont plus étendues que les terres formant le véritable royaume du Négus. Il y aurait ainsi une collaboration entre l'Italie, agissant soit pour son compte, soit pour le compte de la SDN et l'Éthiopie. La guerre serait évitée. Car, à tout prix, il faut éviter la guerre. »

27. Cf. ROBINSON (Ronald), GALLAGHER (John A.), *Africa and the Victorians*, Londres, 1961, p. 283 sq ; LLOYD (Trevor O.), *The British Empire (1558-1995)*, Oxford University Press, 1995, p. 238 ; NEWBURY (Colin), « Great Britain and the Partition of Africa (1870-1914) » dans PORTER (Andrew) (dir), *History of the British Empire*, Oxford University Press, 1999, p. 634-643.

De l'Éthiopie aux Sudètes en passant par Dantzig, on peut sans doute rester ébahi de la façon dont des hommes politiques français ont pu, dans les années 1930, proposer le partage de pays qui n'étaient pas les leurs. Sans doute l'explication doit-elle être recherchée dans leur désir d'éviter à tout prix une nouvelle guerre locale et la conflagration plus générale qui se fût ensuivi. Il est patent chez Candace que l'hostilité au bellicisme et au racisme hitlérien se raccroche à la chimère du front de Stresa censé éviter toute nouvelle conflagration en Europe grâce au rôle de l'Italie. Pour lui, une guerre en Éthiopie présente déjà une potentialité d'extension à l'Europe. Avec en mémoire, l'engrenage consécutif à l'assassinat de Sarajevo, Candace n'exclut pas l'éventualité de représailles britanniques en cas d'invasion italienne. Celles-ci ne manqueraient pas de conduire à la rupture du front de Stresa, laquelle laisserait la voie libre à Hitler pour s'attaquer à Memel, à l'Union soviétique ou à l'Autriche. Le député craint effectivement qu'une guerre italo-abyssine amène la rupture de l'équilibre qui, en 1914, a permis de ne pas avoir à combattre aussi l'Italie. N'imaginant pas un seul instant que la France puisse se brouiller avec le Royaume-Uni avec qui elle est en contact dans les cinq parties du monde, il estime donc qu'il faut absolument que cette guerre n'éclate pas, ce qui justifie selon lui la cession des territoires.

Il est toujours confortable et tentant de juger les choix des hommes du passé trois quarts de siècle plus tard. Cette vanité reste pourtant étrangère à l'éthique et à la logique qui doivent présider à l'écriture de l'histoire. Il est clair, que pour Candace, comme pour d'autres, marchander des territoires plus ou moins éloignés, apparaît comme la chose à faire pour sauver la paix. Ceci étant, son souvenir personnel des rumeurs de cession des Antilles à la France ne déclenche pas chez lui le réflexe d'annonce du principe sur lequel on ne transige plus. Il n'est pas dupe cependant du mépris racial qui anime l'excitation derrière Brasillach ou Maurras mais aussi un certain nombre de modérés.

DE LA COULEUR DES ÉTHIOPiens ET DE L'IDENTITÉ NATIONALE ABYSSINE

Si les nationalistes²⁸ comme les modérés cherchent tous à sauvegarder la paix en abandonnant l'Éthiopie, peut-on distinguer le discours de la droite avec celui des modérés – ou hommes du centre – comme Laval ou Candace ? S'il faut situer Candace par rapport à une posture du « que nous importe l'Éthiopie ?²⁹ » Le fait est que le discours sur la barbarie des Éthiopiens apparaît dans les textes de *l'Action française*. On s'y offusque ainsi que Mauriac ose se scandaliser d'une caricature où Sennep représente le Négus sur un cocotier en compagnie de deux

28. Terme désignant sous la Troisième République ce qu'on appelle aujourd'hui « extrême-droite ». Les nationalistes se disent volontiers « nationaux » et « de droite » alors que les modérés, siégeant de fait au centre-droit, récuse toute appartenance à la droite, terme considéré comme non-républicain. Candace appartient en 1932-1936 au groupe parlementaire de la Gauche radicale qui regroupe au centre-droit les radicaux indépendants.

29. SIMON (Yves), *La campagne d'Éthiopie dans la pensée politique française*, Société d'impressions littéraires, industrielles et commerciales, Lille, 1936, p. 31.

singes³⁰. Est-ce à dire qu'il y a une réelle différence avec les idées des modérés ? Dans un texte qu'il veut justement équilibré, le journaliste Naudeau se montre critique sur l'idée que l'admission à la SDN aurait transformé l'Éthiopie et qu'elle serait différente de « ce qu'elle est en réalité ». Selon lui, son baptême politique l'a « investie de droits moraux équivalant à ceux dont peut se prévaloir n'importe quel peuple de race blanche, conservateur de la plus haute culture »³¹. Pour Naudeau, l'Abysinie est un « État à peine cohérent » et il ne peut y avoir la moindre analogie entre une des puissances d'Europe créatrice de la civilisation et un « État africain encore barbare ». D'autres ajoutent qu'il y a surtout en Éthiopie un agrégat de tribus rivales. Même si le discours s'énonce comme fondé sur un certain réalisme voire sur l'appel à l'ethnologie, il est clair que les frontières sont poreuses entre l'analyse qui se veut modérée et celle d'une droite assumée. Non seulement il n'y a pas une si grande distance entre un discours vaguement ethnologique et celui des nationalistes sur la barbarie éthiopienne³², mais en outre on y retrouve en substance cet « amalgame de tribus incultes » mentionné par le « Manifeste des intellectuels français pour la défense de l'Occident et la paix en Europe »³³.

Candace exprime-t-il une singularité ? En homme de centre, il penche pour ce qu'il estime être un réalisme modéré. Sa position est sans doute moins tranchée que celle de Laval qui ne paraît pas voir d'inconvénient majeur à ce qu'on renonce à la souveraineté éthiopienne pourvu que cela sauve Stresa. Plus que Laval, Candace tient compte de l'importance que revêt aux yeux des Britanniques, la question du haut-Nil. Il reste que, sans doute mal à l'aise dans une atmosphère de moins en moins respirable, le député guadeloupéen croit devoir insister sur le fait qu'il ne s'agit pas de prendre une telle position parce que les Éthiopiens sont noirs, félicitant au passage Buré et Mauriac pour l'avoir compris³⁴.

De cette position plus nuancée qu'il n'y paraît, *l'Action française*, qui cite deux fois la tribune dans deux articles distincts³⁵, ne retient que la possibilité de laisser des terres à l'Éthiopie, sans s'arrêter à la reconnaissance par Candace d'une civilisation éthiopienne et à son approbation du texte de Mauriac, en empathie avec les souffrances futures des Éthiopiens. Seul compte l'idée, que, peu de temps après que Lémery, sénateur de la Martinique, ait appelé dans *la Liberté* à une solution française, celle-ci soit amenée par Candace :

« Dans un excellent article publié par *le Petit Bleu*, M. Candace, qu'on ne peut soupçonner d'hostilité à la race noire, a reconnu le besoin qu'a l'Italie de territoires d'expansion et de peuplement. Il a suggéré qu'un

30. « Revue de presse – Qu'est-ce qu'un barbare ? », *L'Action française*, *op. cit.* Il ne s'agit pas de Sennep, « Le rouge et le noir », *Candide*, n° 601, 19 septembre 1935 mais peut-être d'un des deux numéros précédents.

31. NAUDEAU (Ludovic), *op. cit.*

32. On notera que ceux qui utilisent encore aujourd'hui les termes « peuplades » ou « tribus » s'agissant de l'Afrique s'offusqueraient volontiers qu'on y trouvât à redire. Et pourtant.

33. « Un manifeste d'intellectuels français pour la défense de l'Occident », *Le Temps*, 4 octobre 1935, p. 3 ; « Le manifeste des intellectuels », *Le Temps*, 5 octobre 1935, p. 3.

34. MAURIAU (François), *op. cit.*

35. « Revue de presse – Le rôle de la France : pas de sanctions », *L'Action française*, 29 septembre 1935, p. 5.

mandat lui fût offert sur les régions de l'Éthiopie qui ne constituent à proprement parler que des protectorats abyssins. Ce peut être une solution. D'autres encore sont possibles qui épargneraient aux deux adversaires pour leur plus grand bien les sacrifices d'hommes et les dépenses d'une guerre. »³⁶

Bien que différente sur la forme et sur le fond, de ce qu'on trouve dans les journaux les plus à droite, la position de Candace est donc reçue par les nationalistes comme une des multiples solutions destinées à éviter la guerre. Il y a cependant une différence de taille. C'est, selon *l'Action française*, la paix et l'inégalité entre Italiens et Abyssins qui justifient qu'on cède à Mussolini. C'est pour Candace, la paix et l'identité non-éthiopienne des populations qui justifie une tutelle italienne avec ou sans le cadre de la SDN.

UNE POSITION DIFFICILE

La position de Candace témoigne sans doute du malaise d'un homme conscient de la négrophobie latente dans la polémique sur Stresa et l'Éthiopie. Toujours désireux de montrer que les « races attardées » sont perfectibles, Candace vit dans une culture politique qui rend improbable, voire intenable, une position qui consisterait à soutenir le droit égal de l'Éthiopie contre l'Italie. Cette position ne prône pas l'abandon de la souveraineté éthiopienne mais d'une partie du pays réputée étrangère au noyau national. Nul doute qu'un Tchecoslovaque de 1938-1939 y eût vu un sophisme en songeant aux Sudètes. Cette position situe Candace au centre-droit face à une gauche hostile à l'Italie et au fascisme. Elle le met cependant mal à l'aise vis-à-vis du mépris d'une partie du centre-droit pour l'Éthiopie. Quoi qu'en dise *l'Action française*, Candace reste éloigné d'une droite plus expéditive avec l'Éthiopie et de plus en plus hostile au Royaume-Uni³⁷.

Consumé à Paris comme « traître à sa race » par des groupuscules radicaux, Candace sous-estime-t-il la capacité de nuisance de la question éthiopienne en Guadeloupe dans la perspective des législatives de 1936 ? D'autres échéances sont en vue. Huit jours avant la parution de l'article *du Petit Bleu*, il rencontre à la Chambre un lieutenant du Marie-Galantais Furcie Tirolien, président du conseil général affilié au Parti radical. De même qu'on marchandait le dosage politique d'un cabinet ministériel, Candace veut négocier un vice-président blanc après les cantonales de 1937, dans le but, à la fois, d'obtenir des places pour ses amis producteurs du Sud Basse-Terre mais aussi, sans doute, d'afficher ce qu'il appelle volontiers « l'Union des races »³⁸.

Apparaître comme défenseur de l'Italie contre l'Éthiopie équivaut à une double difficulté compte tenu de la sympathie qui peut se développer en Guadeloupe pour les Éthiopiens. Alors que la France est taraudée par la xénophobie, le discours politique guadeloupéen reprend parfois à son compte l'italophobie de la gauche antifasciste dans un contexte

36. « Revue de presse – Des terres à l'Italie », *L'Action française...*, *op. cit.*

37. BÉRAUD (Henri), « Faut-il réduire l'Angleterre en esclavage ? », *Gringoire*, octobre 1935.

38. Fonds Bouge, GUA XII, musée des Beaux-Arts (MBA), Chartres.

guadeloupéen d'hostilité à une colonie italienne locale d'une centaine de personnes³⁹. Conformément aux prescriptions de Mussolini, certains Italiens s'organisent en Chemises noires de Guadeloupe dès les années 1920⁴⁰. Pour les Guadeloupéens noirs, les Italiens représentent à la fois les fascistes, ennemis de la gauche, les agresseurs de l'Éthiopie et 21 bijoutiers basse-terriens sur 24⁴¹. On leur reproche à la fois, à tort ou à raison⁴², de mépriser les nègres⁴³ et d'être étrangers à la France. Ils ont par conséquent le profil idéal des blancs qu'on peut conspuer sans être taxé de séparatisme. L'Éthiopie devient un argument contre Candace⁴⁴. L'alliance locale, aussi improbable qu'unilatérale, entre la SFIO et le Négus rappelle l'ancienne alliance entre le Rifain Abd-el-Krim et le PCF.

De cette animosité envers les Italiens, on conserve quelques indices en aval. En 1941, lorsqu'à Vichy, le secrétariat aux Colonies somme le gouverneur Sorin de s'expliquer sur l'internement de 83 d'entre eux, celui-ci se justifie par la nécessité d'éviter une agression de la foule après qu'ils aient été menacés au cours d'émeutes, davantage pour des questions locales que pour des raisons de politique internationale. Et Sorin d'insinuer au passage l'existence de préjugés d'une personnalité italienne vis-à-vis de ceux qui ont « le tort [...] d'être des Français de couleur »⁴⁵.

Le 13 avril 1936, à Grand-Bourg (Marie-Galante) alors que Candace présente le bilan de la législation 1932-1936, il est interpellé par le socialiste Côte-Corneille sur plusieurs sujets parmi lesquels l'Éthiopie. A ce qu'en affirme un gendarme cinq semaines après les faits, le reproche de Côte-Corneille ne porte pas tant sur la posture de Candace en septembre 1935, au moment de la crise éthiopienne, que sur ce qu'on aurait pu faire durant la guerre pour sauver l'Éthiopie. Ces reproches paraissent a priori s'inscrire dans le contexte de la contradiction qu'on vient porter au devant de l'adversaire politique sur le mode de la dénonciation de ce qui n'a pas été fait. Si les autres thèmes sont classiques (contingentement des rhums, enseignement technique), celui de l'Éthiopie permet, à partir d'un sujet de politique étrangère, un argumentaire politique classique fondé sur la « lutte des races » et qui a pour conséquence, voire pour fonction, de souligner une absence de solidarité raciale. Accusé de n'avoir rien fait pour secourir « les noirs d'Éthiopie », le député s'en sort en répondant que le Négus, qui ne se considère pas comme noir, a refusé les aides des « peuplades noires »⁴⁶. Candace occulte évidemment devant son auditoire le fait qu'il n'allait

39. LEMBEYE-BOYE (Pierrette), *La Guadeloupe au début de la Seconde guerre mondiale*, CDDP, Basse-Terre, 1987, p. 13.

40. GASPART (Alfred), « Le fascisme article d'exportation », *L'Homme libre*, 28 juillet 1923 OULIÉ (Marthe), *Les Antilles, filles de France*, Paris, 1935, p. 165, courrier du secrétaire de la SFIO de Sainte-Anne au *Populaire*, cité par BANGOU (Henri), *Le PS et la décolonisation de Jules Guesde à François Mitterrand. Le cas de la Guadeloupe*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 94.

41. ADG, c. 6213, d. 1, gendarmerie de Basse-Terre, *Rapport sur les étrangers*, 2 juin 1939.

42. Il ne s'agit pas ici de conspuer un groupe mais de prendre acte des discours, fondés ou non, en tant que faits.

43. ADG, 6213, cabinet du gouverneur; internement de 83 Italiens, septembre 1981.

44. MBA, GUA III, Rapport de gendarmerie, Grand-Bourg, 26 mai 1936 (fig. 4).

45. *Ibid.* L'homme en question est le médecin de l'évêque Pierre Genoud, cf. FABRE (Camille), *Dans le sillage des caravelles, annales de l'Église en Guadeloupe*, Chez l'auteur, Aubenas, 1976, p. 306.

46. Ce type d'expression, encore fréquent aujourd'hui sous forme de lapsus, peut être le fait du gendarme rapportant le contenu des propos.

certainement pas s'afficher à Paris comme cherchant une guerre avec l'Italie, ce qui n'est même pas la position de Blum. Le député est alors en terrain hostile dans le fief du maire et conseiller général Furcie Tirolien. On ne saurait prétendre à la précision sur cette réunion électorale à partir d'un rapport fondé sur les témoignages recueillis *a posteriori*. Compte tenu du tumulte provoqué par les critiques de Côme-Corneille, les propos échangés ne sont pas bien distingués par les informateurs des gendarmes. Avec les rhums et l'enseignement, l'Éthiopie offre à Côme-Corneille un autre thème susceptible de provoquer une certaine agitation de l'assistance. Cependant, la situation ne dégénère pas parce que les socialistes SFIO n'ont pas d'assise réelle à Marie-Galante, tenue par le tout puissant Tirolien et ses alliés Jerpan et Bade, maires des deux autres communes. L'Éthiopie ne suffit donc pas à provoquer des violences électorales⁴⁷. Elle reste un thème offrant la possibilité d'interpréter la politique internationale à l'aune du paradigme racial local, dans un processus de créolisation des informations extérieures. Dans une campagne dont on sait qu'elle est particulièrement agitée et violente⁴⁸, le thème de Candace « traître à sa race » apparaît au moins une fois dans les sources écrites en Grande-Terre⁴⁹. Sans doute faut-il rappeler ici que rien n'est très simple en la matière et que la couleur de peau ne suffit pas à expliquer les clivages. Reymonenq, usinier blanc-pays et maire boisneuviste⁵⁰ de Sainte-Rose, fait ainsi l'objet d'un rapport de gendarmerie pour avoir proclamé dans sa commune des résultats contraires aux souhaits du gouverneur, ajoutant haut et fort qu'il emm... respectivement le gouverneur, Candace et le capitaine de gendarmerie⁵¹.

La prise de position de Candace en 1935 apparaît comme un exemple de positionnement modéré visant à concilier les positions britanniques et italiennes dans le but de sauver Stresa. Nul doute que ce discours serve à titre personnel celui qui veut se poser en expert. C'est une position qui peut valoir au député une image de sagesse politique et de pragmatisme diplomatique. Indépendamment de toute morale, elle apparaît comme une nuance entre l'indifférence de Laval et la position des intellectuels antifascistes. Deux ans plus tard, Candace compte l'annexion italienne de la totalité du territoire abyssin parmi les cinq échecs principaux de la diplomatie avec le non-respect du traité de Versailles, l'agression japonaise en Chine, la guerre d'Espagne et la remilitarisation de la Rhénanie. C'est à ce moment qu'il considère qu'on ne peut plus compter sur une solution pacifique du conflit⁵².

Il n'empêche que cette position, déjà délicate au plan diplomatique, va à l'encontre des intérêts du député guadeloupéen en permettant de le

47. Fonds Bouge, MBA, Chartres, GUA V, rapport de gendarmerie du 26 mai 1936.

48. Sur la violence de ces élections CHATHUANT (Dominique), « Gratien Candace, ascension et déclin d'un candidat officiel (1910-1946) », dans JALABERT (L.), JOLY (B.), WEBER (J.), (dir), *Les élections législatives et sénatoriales outre-mer (1848-1981)*, Les Indes savantes, 2010, p. 103-115.

49. « Escroc, fraudeur et pédéraste », tract dirigé contre un soutien de Candace et Satineau, 1936, Fonds Bouge, GUA V, MBA, Chartres.

50. Il s'agit ici de Roland René-Boisneuf, fils d'Achille.

51. Rapport de gendarmerie, élections de 1936, Fonds Bouge, GUA V, MBA, Chartres.

52. CANDACE (Gratien), *La Marine de la France*, Payot, Paris, 1938, p. 112-113 ; imprimé en février 1938, cité dans CHATHUANT (Dominique), « Gratien Candace ... (1900-1940) », *op. cit.*, p. 82.

présenter, si on force le trait, comme allié des Italiens, associés à la fois au régime mussolinien et à l'immigration italienne en Guadeloupe et comme ennemi des nègres, qu'ils soient éthiopiens ou guadeloupéens. La promotion par Candace d'une collaboration italo-éthiopienne débouche par conséquent sur des résultats opposés selon l'échelle à partir de laquelle elle est considérée. Affirmer que Candace a été coupable d'abandonner l'Éthiopie dépasse la question du droit international. C'est laisser sous-entendre une forme d'absence de solidarité raciale avec les Éthiopiens, thème récurrent en Guadeloupe chez les adversaires de Candace.

Il n'en demeure pas moins que, sur la base de sources trop éloignées de l'originale, on a pu longtemps entretenir une vision fautive de la position du député sur la question éthiopienne, sur la base d'une construction apocryphe. Au point d'oublier que Candace lui-même, ou tout au moins son camp, utilise lui aussi et sans vergogne Mussolini contre ses adversaires, notamment lors des sénatoriales de 1938 en traînant Bérenger dans la boue, l'accusant notamment d'être « préposé à la défense du fascisme en France par Mussolini »⁵³, ce qui n'est pas peu.

Au delà des enjeux électoraux de 1936-1938, la vision mémorielle d'un enthousiasme de Candace pour Mussolini va dans le sens, forcément simpliste, d'une accusation de fascisme, laquelle voisine avec d'autres amalgames courants : Vichy assimilé au fascisme et au nazisme, le vote de juillet 1940 perçu de façon fort téléologique comme une approbation *a priori* de la politique pratiquée par Vichy entre août 1940 et 1944. Il y a évidemment chez Candace, comme dans l'ensemble du centre-droit, cette forme de complaisance, qui tend dès les années 1920 à minimiser la spécificité du fascisme au regard des valeurs démocratiques mais il n'y a pas d'enthousiasme pour le fascisme, ni en 1922-1924, ni en 1935, ni même en 1940-1944 comme on l'a déjà démontré⁵⁴. Il y a dans le texte de septembre 1935 une volonté briandiste de trouver une politique d'entente internationale afin de sauver le « front de Stresa ». Il est clair que Candace n'a pas l'intransigeance des gauches qui dénoncent à la fois le fascisme et le non-respect du droit international. Mais, contrairement aux nationalistes, il ménage le Royaume-Uni. Il ne fonde pas son argumentation sur la barbarie des Abyssins mais sur la non-éthiopianité des territoires considérés, argutie qui réduit la dissonance cognitive entre sa recherche d'un compromis et sa volonté de promouvoir l'égalité raciale. On concèdera que cela peut sous-entendre la barbarie des non-éthiopiens. Il reste que la subtilité de ce point de vue, sensible à la prise de position de Mauriac, échappe aussi bien aux gauches, qu'à la droite nationaliste. Candace est perçu dans *l'Action française* comme n'étant pas complice des bellicistes violemment désignés à la vindicte nationale. Cela fait oublier que ses positions sont éloignées de celles d'un Brasillach ou d'un Maurras. A l'échelle de la Guadeloupe ou de la Troisième République, il n'y a pas de place pour la nuance centriste à un moment où chaque avis finit de façon caricaturale par peser d'un côté ou de l'autre. Soucieux de concilier diplomatie, culture centriste et fidélité à la notion de « Français de couleur » qu'il a contribué lui-même à diffuser dans les

53. « Nous démasquons Monsieur Henry Bérenger », *La Démocratie sociale*, 22 octobre 1938.
54. CHATHUANT (Dominique), « Gratien Candace... (1940-1953) », *op. cit.*, p. 20 sq.

médias, Candace échoue à faire valoir un point de vue distinct des discours habituels et qui vaut bien celui d'un Chamberlain ou d'un Paul Faure sur les Sudètes. En Guadeloupe, le thème du Candace « traître à sa race » peut être facilement alimenté à partir de 1940 par un amalgame entre le vote du 10 juillet et Vichy, puis entre Vichy et le fascisme et/ou le nazisme. L'anathème politique ne s'embarrasse pas de nuances et c'est en cela qu'il diffère de la connaissance historique.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- 1896 – Défaite italienne d'Adoua. Traité italo-éthiopien. Candace (23 ans) étudie alors à l'École normale de Toulouse.
- 1908 – Concession de la Société du chemin de fer éthiopien pour la ligne Djibouti-Addis-Abeba.
- 1911 – Italiens en Tripolitaine.
- 1912 – Candace, député de la Guadeloupe.
- 1916 – Candace vote le projet de chemin de fer Djibouti-Addis-Abeba.
- 1922 – Revendications britanniques sur l'Éthiopie. Mussolini au pouvoir.
- 1923 – L'Éthiopie entre à la SDN.
- 1928 – Traité d'amitié italo-éthiopien.
- 1934
- Opposition italienne à l'Anschluss.
 - Hitler et Mussolini se rencontrent à Vienne (14-15 juin).
 - Mussolini envoie des troupes sur le Brenner pour empêcher l'Anschluss (25 juillet).
 - Assassinat de Barhou, Laval aux Affaires étrangères (octobre).
 - Affaire d'Oual-Oual (5 décembre).
- 1935
- Négociations de Rome entre Laval et Mussolini (4-7 janvier).
 - L'administrateur Bernard et son escorte djiboutienne sont tués dans une embuscade éthiopienne (18 janvier).
 - Incident d'Afdoub (25 janvier)
 - Arrivée de Chemises noires en Érythrée (17 février 1935).
 - Service militaire en Allemagne. Grandes difficultés sociales en Guadeloupe : grèves à Marie-Galante (mars).
 - Stresa (11-14 avril).
 - Laval, président du Conseil (juin 1935).
 - Congrès nazi de Nuremberg (15 septembre).
 - Rencontre à la Chambre de Candace et d'envoyés de Tirolien à propos du Conseil général de la Guadeloupe (19 septembre).
 - Mauriac, « Un dessin de Sennep », *Le Figaro*, 24 septembre 1935
 - L'ambassadeur Vinci rencontre le Négus à Addis-Abeba (25 septembre). Maurras, « Les 140 assassins de la jeunesse française seront punis de mort », *L'Action française*, 25 septembre 1935.
 - Candace, « Donnons des terres à l'Italie », *Le Petit Bleu*, 27 septembre 1935.
 - Invasion italienne (3 octobre 1935).
 - Conflit italo-éthiopien discuté à la SDN (9 octobre 1935).
 - Sanctions limitées contre l'Italie (18 novembre 1935).
 - Tricentenaire en Guadeloupe (décembre).

1936

- Tricentenaire en Martinique. Chute de Laval (22 janvier). Cabinet Sarraut (24 janvier).
- Remilitarisation de la Rhénanie (7 mars).
- Candace interpellé à Grand-Bourg par Côme-Corneille sur l'Éthiopie (13 avril).
- Alliance Satineau-Candace aux élections législatives (26 avril-3 mai). Violences électorales importantes en Guadeloupe. Mort d'une partisane de Candace abattue devant un cinéma. Fraudes importantes. Candace vilipendé comme traître à sa race.
- Addis-Abeba occupée (5 mai).
- Cabinet Blum de Front populaire (4 juin)
- Éviction des trois maires-conseillers-généraux marie-galantais. Fusillade de Marie-Galante (septembre 1936). Rappel du gouverneur Bouge.
- Naissance de l'Axe Rome-Berlin (1er novembre).



Fig. 1. La proclamation de la mobilisation générale à Addis-Abeba.
Le ministre de la Plume lit le décret royal devant le tambour de Ménélik.
Photo extraite de *l'Illustration*, 19 octobre 1935.



Léon Blum. — *Je cours m'engager !...*

Fig. 2. Dessin de Sennep paru en couverture de *Candide*, 19 septembre 1935.
Sennep raille systématiquement le courage de Blum. Il le met ici en scène allant au Bal nègre du 33 rue Blomet, fondé par un Martiniquais et fréquenté entre autres par Joséphine Baker.

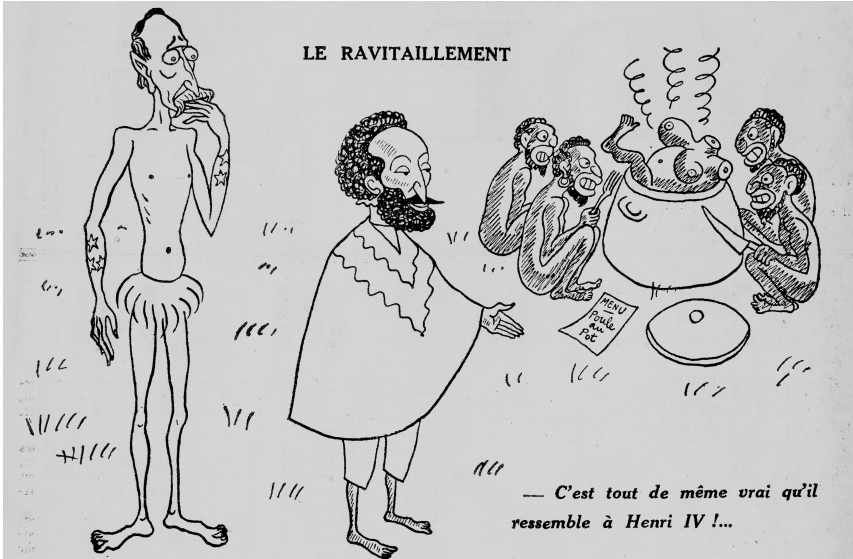


Fig. 3. Dessin de Sennep paru en page 3 de *Candide*, 19 septembre 1935. Le soutien de Blum au Négus lui vaut souvent un pagne. On exploite ici le stéréotype courant du cannibalisme réputé nègre.

DESTINATAIRE:
Commandant de
Détachement.

La question Italo-Ethiopienne a été soulevée à la mairie de Grand-Bourg par Monsieur Côme-Corneille le 13 avril 1936, à l'occasion du rendu-compte de son mandat par Monsieur Candace. Après le discours de celui-ci, Monsieur Côme-Corneille qui se trouvait au premier rang des auditeurs avait sollicité et obtenu la parole. Son discours ayant provoqué un grand tumulte dans la salle, les termes exacts de ses critiques à l'égard du député sur les sujets: Enseignement professionnel aux Colonies, Contingentement des rhums, et notamment conflit Italo-Ethiopien, n'ont pu être bien saisis par les assistants. En ce qui concerne ce dernier sujet, il a toutefois dit "qu'il n'avait été rien fait pour secourir les noirs d'Ethiopie", ce à quoi le Député lui a répondu que le Négus avait déclaré lui-même qu'il ne se considérait pas comme noir, et qu'il était même allé jusqu'à refuser des secours offerts par des peuplades noires.

Fig. 4. Rapport de gendarmerie de Grand-Bourg, 26 mai 1936. Fonds Bouge, GUA III, chemise « Côme-Corneille ». Autorisation du Musée des Beaux-Arts de Chartres.